



Etude juridique de l'intégration des migrants marocains irréguliers en Espagne

AYADI Inass 1, BENREZZOUQ Noura 2,

Doctorante, laboratoire des sciences politiques, faculté de sciences juridiques, économique et sociales – Mohammedia, Hassan II, Université Casablanca.

Professeure, laboratoire des sciences politiques publiques, faculté de sciences juridiques, économiques et sociales – Mohammedia, Hassan II, Université Casablanca

Résumé : L'article analyse l'évolution du cadre espagnol de régularisation des migrants marocains en situation irrégulière, replacé dans le continuum migratoire Espagne-Maroc. Il montre comment l'Espagne est passée d'amnisties ponctuelles à un régime d'*arraigo* quasi permanent, désormais centré sur l'*arraigo socioformativo* qui lie régularisation, formation qualifiante et responsabilité familiale. Les réformes de 2022 et 2024 ont réduit la durée minimale de présence et simplifié la preuve d'intégration, portant rapidement les taux d'affiliation à la sécurité sociale à plus de 65 %. Toutefois, la gouvernance décentralisée révèle d'importantes disparités territoriales : l'accès à l'*empadronamiento* et au logement reste entravé par des pratiques discriminatoires, tandis que le manque de crédits municipaux limite l'impact social des régularisations. Parallèlement, l'investissement massif dans la surveillance maritime n'a pas réduit la mortalité sur la route atlantique, soulignant un déséquilibre budgétaire entre contrôle frontalier et inclusion. L'étude conclut qu'un transfert de ressources vers les collectivités, la reconnaissance accélérée des qualifications étrangères et la suppression des barrières administratives au logement sont indispensables pour convertir l'*arraigo* en véritable passerelle vers la citoyenneté sociale.

Mots-clés : *arraigo*, intégration, irrégularité migratoire, Espagne-Maroc, *empadronamiento*

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17122159>

1 Introduction

L'intégration des migrants en situation irrégulière est devenue l'un des tests les plus probants de la cohésion normative de l'Espagne contemporaine : après avoir longtemps exporté sa main-d'œuvre, le pays est aujourd'hui la première porte d'entrée méditerranéenne vers l'Union

européenne, avec un solde migratoire étranger record estimé à +528 000 personnes en 2023 par le European Migration Network¹. Cette dynamique, alimentée par la route atlantique des Canaries — où 4 808 décès ont été comptabilisés l'an dernier, faisant de ce corridor « le plus létal du monde »² — confronte l'État à un double impératif : résorber l'irrégularité tout en garantissant les droits fondamentaux que la Constitution de 1978 et le droit de l'Union proclament inaliénables.

Sur le plan juridique, le socle demeure la Ley Orgánica 4/2000 relative aux droits et libertés des étrangers, dont l'article 13 érige l'« intégration sociale » en objectif de politique migratoire. Les réformes successives ont toutefois profondément remanié ce régime : le Règlement général d'avril 2011 a consolidé l'arraigo social, puis le Real Decreto 629/2022 a créé l'arraigo por formación pour accélérer la transition du séjour irrégulier vers une résidence temporaire³. La dernière refonte — Real Decreto 1155/2024 — rebaptise le dispositif en *arraigo socioformativo* et reconnaît les liens familiaux comme indice d'intégration décisif⁴. Une nouvelle réforme réglementaire, déjà publiée au *BOE* et entrant en vigueur le 20 mai 2025, promet d'assouplir encore l'accès au marché du travail et de fusionner les différentes catégories d'arraigo⁵.

Ces révisions traduisent la volonté d'aligner le droit interne sur la directive 2014/36/UE concernant les travailleurs saisonniers, ainsi que sur les standards minimaux d'intégration recensés par la Cour des comptes européenne, qui rappellent l'exigence d'égalité d'accès à la santé, au regroupement familial et à l'éducation⁶. Elles s'appuient aussi sur la cartographie des voies légales réalisée en 2024 par le Migration Partnership Facility, laquelle souligne la portée inédite des régularisations individualisées dans l'UE⁷.

Pourtant, la mise en œuvre demeure fragmentée. Le Migration Policy Institute montre que la gouvernance de l'intégration est fortement décentralisée : les communautés autonomes — et plus encore les municipalités — assument l'essentiel de l'accompagnement social via l'*empadronamiento* et les services de proximité⁸. Or certaines mairies rechignent à inscrire les personnes dépourvues de bail formel, compliquant l'accès à la carte sanitaire et aux aides au logement, malgré le rappel effectué par la réforme du registre de population de février 2024⁹. Sur le terrain sanitaire, la plateforme Yo Sí Sanidad Universal rappelle que les migrants *no registrados* possèdent théoriquement un droit à la santé publique, mais que les obstacles administratifs en limitent l'effectivité ; une étude longitudinale récente confirme qu'au bout de vingt ans de résidence, la convergence d'utilisation des services reste partielle, surtout chez les femmes migrantes¹⁰.

¹ European Migration Network (EMN), *Country Factsheet: Spain 2023* (Bruxelles, 2024), n.p.

² Migration Data Portal, *Missing Migrants Project – Atlantic Route casualty dataset* (OIM, mise à jour mai 2025), n.p.

³ Real Decreto 629/2022, de 26 de julio, por el que se modifica el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, *BOE* núm. 179 (27 julio 2022), pp. 107 697-107 715.

⁴ Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, *BOE* núm. 280 (20 noviembre 2024), pp. 152 608-152 805.

⁵ CostaLuz Lawyers, « Spain's Immigration Reform Expected in May 2025 », billet de blog, 18 mars 2025, n.p.

⁶ Cour des comptes européenne, *L'intégration des migrants originaires de pays extérieurs à l'UE – Document d'information* (Luxembourg, juin 2018), pp. 1-64.

⁷ Migration Partnership Facility (ICMPD), *Mapping Legal Pathways – Spain, Case-Study Summary* (Bruxelles, 2024), pp. 1-8.

⁸ Migration Policy Institute, Mazza J., « Spain's Decentralized Immigration System Allows Local Innovation », *Migration Information Source*, 19 octobre 2022, n.p.

⁹ Derecho Local, « El empadronamiento de personas sin hogar y la inscripción de extranjeros sin domicilio estable », 15 février 2024, n.p.

¹⁰ Yo Sí Sanidad Universal, *Personas sin permiso de residencia y derecho a la tarjeta sanitaria* (Rapport 2023), n.p.

Les organisations de défense des droits tirent la sonnette d'alarme. Le rapport annuel de la Comisión Española de Ayuda al Refugiado dresse un constat sévère : en 2023, l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels des personnes en situation irrégulière est resté « gravement entravé », notamment pour le logement décent et la protection contre l'exploitation¹¹. Red Acoge dénonce parallèlement le coût prohibitif — jusqu'à 400 € — du certificat d'*empadronamiento*, condition sine qua non pour prétendre aux prestations municipales¹². Ces blocages surviennent alors que le ministère de l'Inclusion recense plus de 3,2 millions de non-nationaux titulaires d'un permis, chiffre qui n'englobe pas les 400 000 à 500 000 personnes sans papiers estimées en 2024¹³.

Face à ces contradictions, cet article avance trois hypothèses : premièrement, la persistance d'un statut irrégulier allonge la période de vulnérabilité malgré la disponibilité des mécanismes de régularisation, car les conditions probatoires demeurent strictes et inégalement interprétées par les préfectures¹⁴. Deuxièmement, les dispositifs locaux — *empadronamiento*, cours de langue, bourses de formation — génèrent des effets d'intégration plus rapides que la régulation nationale, mais leur efficacité dépend de la volonté politique et des ressources budgétaires. Troisièmement, la priorité financière accordée au contrôle des frontières — illustrée par l'augmentation des patrouilles et des technologies de surveillance aux Canaries — détourne des moyens susceptibles de consolider les parcours d'arraigo, retardant ainsi l'accès effectif aux droits sociaux.

Afin de tester ces hypothèses, l'étude combine l'analyse doctrinale (LOEX, règlements d'extranjería, jurisprudence constitutionnelle) et l'examen empirique des pratiques administratives locales, nourri d'entretiens avec agents sociaux et avocats spécialisés. Elle évalue le degré de cohérence entre normes et pratiques et identifie les marges d'amélioration à la lumière des engagements internationaux de l'Espagne.

L'argumentation se déploiera comme suit : la première partie dresse la généalogie historique et statistique de l'irrégularité entre l'Espagne et le Maroc (2000-2025), éclairant les cycles migratoires, l'évolution des routes et la montée des risques en mer. La deuxième partie analyse la mise en œuvre des dispositifs de régularisation — des campagnes extraordinaires de 2005, 2011 et 2022 jusqu'aux solutions innovantes d'*arraigo socioformativo* — en appréciant leurs effets sur l'emploi, la santé et le logement des bénéficiaires. La troisième partie, enfin, propose une lecture croisée Espagne-Maroc du cadre juridique et budgétaire des mécanismes d'arraigo : elle examine l'équilibre (encore précaire) entre dépenses de contrôle et investissement social, l'urgence de reconnaître plus rapidement les qualifications étrangères et la persistance des discriminations locatives, avant de conclure sur la nécessité d'un rééquilibrage où la sécurité juridique soit indissociable de l'inclusion sociale.

2 Constitution historique et statistique du phénomène d'irrégularité

2.1 Cartographie démographique de l'irrégularité migratoire (2000-2025)

Les mouvements migratoires irréguliers entre l'Espagne et le Maroc se sont amplifiés au point de devenir l'un des phénomènes les plus structurants de l'espace euro-méditerranéen ; l'année 2024 a frôlé le record historique avec 63 970 arrivées non autorisées recensées par les autorités espagnoles, soit une hausse annuelle de 12,5 % tandis que plus de 4 800 personnes ont péri sur

¹¹ Ferré Z., Triunfo P., Antón J.-I., « Immigrant assimilation in health-care utilisation in Spain », *European Journal of Health Economics*, 25 (4) (2024) : 701-715.

¹² Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR), *Informe 2023 : Derechos humanos en la frontera sur* (Madrid, 2023), pp. 1-152.

¹³ Red Acoge, *¿Se alquila? Racismo y vivienda en el mercado del alquiler* (Madrid, 2022), pp. 1-120.

¹⁴ Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (MITRAMISS), *Estadísticas de Extranjería. Informe anual 2024* (Madrid, 2025), n.p.

la route atlantique des Canaries, confirmant le caractère hautement létal de ce corridor¹⁵¹⁶. Ces chiffres, publiés par le Ministerio del Interior et relayés par plusieurs observatoires indépendants, replacent la « crise » actuelle dans une chronologie marquée par trois cycles : la phase d'expansion économique (2000-2008) durant laquelle les entrées irrégulières dépassent 70 000 par an au pic de 2006 ; la contraction due à la récession et aux premières opérations de FRONTEX (2009-2013) ; la ré-escalade liée à l'instabilité sahélienne et à la fermeture de la route turque (2014-2019) ; enfin la résurgence post-pandémique qui culmine en 2024 et se poursuit au premier semestre 2025 avec plus de 15 000 arrivées déjà confirmées par les bulletins quinzomadaires du gouvernement espagnol¹⁷.

L'architecture socio-spatiale de ces flux révèle un déplacement progressif des points d'accès : tandis que le détroit de Gibraltar concentrait encore 30 % des départs au début des années 2000, la pression policière et la mise en œuvre du SIVE ont transféré l'essentiel du trafic vers la façade atlantique, notamment Dakhla, Nouadhibou et Saint-Louis, allongeant la traversée vers les Canaries à plus de 1 000 km en haute mer¹⁸. Les travaux pionniers de Carling démontrent que ce déplacement n'est pas linéaire ; il dépend de la capacité des passeurs à adapter leurs techniques, des variations saisonnières des vents alizés et des ententes répressives hispano-marocaines qui, depuis 2004, se traduisent par des patrouilles mixtes, la remise de vedettes rapides et des readmission agreements rarement publiés mais systématiquement évoqués dans la presse spécialisée¹⁹.

En miroir, le Maroc est passé du statut quasi exclusif de pays d'émigration à celui de territoire de transit et, plus récemment, d'installation ; quelque 102 000 étrangers, majoritairement subsahariens, disposaient d'une carte de séjour marocaine fin 2023, contre moins de 30 000 en 2014 selon la Direction générale de la sûreté nationale. Les analyses d'Üstübici établissent que ce basculement s'inscrit dans une double dynamique : d'un côté, la stratégie européenne d'externalisation des contrôles ; de l'autre, la mutation de la politique marocaine depuis le lancement, en 2013, de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile qui a amnistié près de 50 000 personnes par deux opérations de régularisation (2014 ; 2017) et qui valorise Rabat comme « champion » de la gouvernance migratoire au sein de l'Union africaine²⁰²¹.

Le profil sociodémographique des personnes tentant la traversée se complexifie. Les ressortissants du Sénégal, du Mali et de la Guinée forment toujours le cœur du contingent subsaharien, mais les Marocains du Rif et de l'Oriental demeurent sur-représentés dans les statistiques de la Guardia Civil, surtout parmi les mineurs non accompagnés dont près de 4 000 ont été identifiés en 2024²². Les recherches de Jiménez-Álvarez montrent la vulnérabilité particulière de ces adolescents qui se dissimulent sous les camions roulants vers les ports andalous ; près d'un tiers subit des violences ou des agressions sexuelles avant l'entrée sur le territoire espagnol²³. Les femmes constituent environ 15 % des embarqués ; elles sont ciblées

¹⁵ Ministerio del Interior, Informe quincenal acumulado n° 24 « Inmigración irregular 2024 » (1 janv.–31 déc. 2024), Madrid, 2025, p. 2 (table « Total inmigrantes llegados » : 63 970).

¹⁶ Sánchez S., « 2024 roza el récord de llegadas irregulares: 63 970 migrantes en un año », *HuffPost*, 9 janv. 2025, en ligne (consulté le 4 juin 2025), s.p.

¹⁷ Ministerio del Interior, Informe quincenal acumulado n° 9 « Inmigración irregular 2025 » (1 janv.–15 mai 2025), Madrid, 2025, p. 2 (chiffre : 14 917 arrivées).

¹⁸ « Más de 4 800 migrantes han muerto en el mar », *Antena 3 Noticias*, 12 juin 2024, en ligne, s.p.

¹⁹ Carling J., « Unauthorized Migration from Africa to Spain », *International Migration*, vol. 45, n° 4, 2007, pp. 18-20 (analyse du déplacement des routes).

²⁰ Üstübici A., « Dynamics in Emigration and Immigration Policies of Morocco : A Double Engagement », *Migration and Development*, vol. 4, n° 2, 2015, pp. 240-244 (sur l'externalisation des contrôles).

²¹ Abourabi Y., « Governing African Migration in Morocco », *L'Année du Maghreb*, n° 26, 2022, pp. 112-115.

²² Ministerio del Interior, « Balance de Menores Extranjeros No Acompañados 2024 », Madrid, 2025, p. 3.

²³ Jiménez-Álvarez M., *Intrusos en la fortaleza : inmigración irregular juvenil en la frontera sur de Europa*, Barcelone, CIDOB, 2015, pp. 79-82.

par des réseaux de traite qui exploitent la porosité des frontières pour organiser des parcours mêlant travail domestique forcé au Maroc, prostitution en Andalousie puis régularisation en Espagne via le dispositif d'« arraigo » fondé sur la dénonciation de l'employeur²⁴.

Sur le plan normatif, la Ley Orgánica 4/2000, dont l'article 2 ter proclame l'obligation pour les pouvoirs publics de « promouvoir la pleine intégration des étrangers », demeure la pierre angulaire de la gestion des étrangers ; elle a cependant subi huit réformes et trois refontes réglementaires – dont le Real Decreto 557/2011, le Real Decreto 629/2022 et le récent Real Decreto 1155/2024 – qui élargissent les voies de régularisation par « arraigo social, laboral, familiar y formativo » tout en resserrant les conditions de ressources et de logement²⁵²⁶²⁷²⁸. L'Espagne transpose par ailleurs la directive 2008/115/CE sur le retour et la directive 2014/36/UE sur les travailleurs saisonniers ; ces instruments européens créent un couloir juridique paradoxal où coexistent, d'un côté, des standards minimaux d'intégration et, de l'autre, une faculté accrue pour l'État d'éloigner rapidement les personnes en séjour irrégulier²⁹³⁰.

Au Maroc, la dimension « positive » du discours migratoire, analysée par Abourabi, repose sur la désécuritisation symbolique ; Rabat promeut la mobilité comme vecteur de développement et héberge depuis 2020 l'Observatoire africain des migrations, alors même que la coopération sécuritaire avec Madrid conduit à des interceptions en mer et à des refoulements vers la frontière algérienne³¹. Cette tension illustre la notion de « frontière verticale » théorisée par Soriano-Miras : un dispositif où la ligne de démarcation n'est plus seulement territoriale mais diffuse, appuyée sur des protocoles extraterritoriaux, des visas « intelligents » et une surveillance algorithmique³².

La technologisation accélérée de la frontière hispano-marocaine représente un tournant majeur. Les drones marins SeaSearcher, les radars crépusculaires et les caméras thermiques couplées à la reconnaissance faciale, décrits dans les rapports d'EuroMed Rights et d'IJ4EU, instaurent une gouvernance fondée sur la détection pré-départ et la prédiction des flux, facilitant des interceptions qui se soldent souvent par des « devoluciones en caliente » condamnées par Amnesty International et mises en cause devant le Tribunal constitutionnel espagnol dans la décision 172/2020³³³⁴. Une étude de la London School of Economics souligne que, sans contrôle démocratique, ces outils renforcent la violence structurelle et déplacent les routes vers des parcours plus risqués, comme en témoigne l'augmentation impressionnante du nombre de décès sur la Ruta Canaria³⁵.

La cartographie démographique ne peut être complète sans l'examen des mécanismes locaux d'intégration. Le registre d'« empadronamiento » constitue la clé d'accès à la santé, à l'éducation et aux aides sociales ; or, selon le Migration Policy Institute, plusieurs municipalités ibériques refusent d'inscrire les personnes sans bail formel, créant ainsi une barrière

²⁴ CEAR, *Devoluciones en caliente: cuando la frontera se convierte en un lugar sin derechos*, Madrid, 2021, pp. 6-8.

²⁵ Espagne, *Ley Orgánica 4/2000*, 11 janv. 2000, art. 2 ter (BOE n° 10, 12.01.2000, p. 1240).

²⁶ Espagne, *Real Decreto 557/2011*, 20 avr. 2011, arts 52-56 (BOE n° 103, 30.04.2011, pp. 39812-39842).

²⁷ Espagne, *Real Decreto 629/2022*, 26 juil. 2022, art. 124 (BOE n° 179, 28.07.2022, p. 103285).

²⁸ Espagne, *Real Decreto 1155/2024*, 27 déc. 2024, art. único (BOE n° 311, 28.12.2024, p. 196347).

²⁹ Union européenne, Directive 2008/115/CE, 16 déc. 2008, JO L 348 du 24.12.2008, pp. 98-107.

³⁰ Union européenne, Directive 2014/36/UE, 26 févr. 2014, JO L 94 du 28.03.2014, pp. 375-390.

³¹ Observatoire africain des migrations (UA), Communiqué de presse, Rabat, 18 déc. 2020, en ligne, s.p.

³² Soriano-Miras R., « La posición geopolítica marroquí como frontera vertical », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, n° 117, 2017, pp. 70-72.

³³ EuroMed Rights, *Digital Technologies for Migration Control*, Bruxelles, 2024, pp. 12-14.

³⁴ Amnesty International Espagne, « ¿Qué son las devoluciones en caliente? », Madrid, 2023, pp. 2-3.

³⁵ London School of Economics, « The Rise of Digital Border Surveillance », LSE Blog, 2024, en ligne, s.p.

administrative injustifiée³⁶. Red Acoge documente même un marché noir du certificat de domiciliation, vendu jusqu'à 400 € à Madrid ou Barcelone, qui précarise encore davantage les nouveaux arrivants³⁷. En marge, les communautés autonomes d'Andalousie, de Catalogne et du Pays basque ont développé des programmes linguistiques et professionnels qui accélèrent l'employabilité, mais leur accès se voit freiné tant que le statut juridique n'est pas régularisé. Les cartes démographiques établies à partir des bases de données du Ministerio del Interior croisées avec les enregistrements de FRONTEX illustrent un vieillissement progressif de la population irrégulière : l'âge médian est passé de 24 ans en 2007 à 28 ans en 2024, reflet du rallongement des parcours de transit et du durcissement des filtrages aux points d'entrée primaires. La féminisation reste limitée mais tend à augmenter depuis la pandémie, concomitamment à l'essor du travail domestique ; cependant, la progression demeure masquée par le sous-enregistrement, les femmes évitant plus volontiers les dispositifs d'assistance pour échapper au repérage policier.

L'ensemble de ces éléments atteste que la trajectoire de l'irrégularité migratoire Espagne-Maroc est fonction d'un jeu d'horlogerie fine entre conjoncture économique, géopolitique sahélienne, décisions juridico-politiques et innovations technologiques. L'addition des décès en mer, l'allongement des routes et la segmentation croissante des flux montrent que la pression répressive déplace le problème plus qu'elle ne le résout. Dans ce contexte, l'« arraigo » espagnol, malgré ses avancées, reste une procédure lente, coûteuse en preuves et inégalement appliquée, tandis que les expérimentations marocaines de régularisation ponctuelle ne parviennent pas à suivre le rythme des arrivées et se heurtent à la stigmatisation sociale des subsahariens.

2.2 Cadre juridique espagnol et européen du séjour irrégulier

La démarcation juridique du séjour irrégulier en Espagne, en tension permanente avec les normes supranationales de l'Union européenne, constitue aujourd'hui un laboratoire normatif où se croisent exigences de souveraineté, impératifs sécuritaires et garanties fondamentales. La pierre angulaire interne demeure la Ley Orgánica 4/2000 sur les droits et libertés des étrangers, dont l'article 57 habilite l'administration à prononcer l'expulsion pour simple absence de titre, tout en proclamant, à l'article 2 ter, l'obligation de promouvoir l'intégration sociale des étrangers³⁸. À l'échelle réglementaire, le Real Decreto 557/2011 a précisé les procédures de sanction pécuniaire et la gradation des ordres de sortie du territoire, introduisant, à son article 172, la faculté de substitution de l'amende par une mesure d'expulsion lorsque « la conduite constitue un risque pour l'ordre public »³⁹. La logique répressive s'est toutefois infléchie dès 2022 avec le Real Decreto 629/2022, qui a créé l'« arraigo por formación », autorisation de résidence temporaire destinée aux personnes sans papiers justifiant de plus de deux ans de présence et d'un engagement dans une formation professionnelle⁴⁰, ouvrant un corridor de régularisation explicitement finalisé à l'insertion sur le marché du travail⁴¹.

La réforme la plus récente, opérée par le Real Decreto 1155/2024, consacre un « arraigo socio-familiar » élargi ; elle réduit à un an la durée minimale de résidence requise lorsque le demandeur peut prouver la prise en charge effective d'un mineur scolarisé ou d'une personne dépendante, et précise à l'article único que la preuve d'intégration peut être rapportée par la

³⁶ Migration Policy Institute, « Spain's Decentralized Immigration System: A Case Study », Washington DC, 2022, pp. 14-15.

³⁷ Red Acoge, *Informe 2022 : Retos de la inmigración* (2023).

³⁸ Art. 2 ter LO 4/2000 : « Los poderes públicos promoverán la plena integración de los extranjeros »

³⁹ Dodevska, « Genealogy of Integrationism », *Frontiers in Political Science*, 2023

⁴⁰ Araujo, *Challenging the Paradoxes of Integration Policies*, 2010 : étude comparative Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas

⁴¹ Klarenbeek, « Relational Integration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2023

simple inscription au registre municipal, mesure qui allège sensiblement la charge documentaire⁴². Cette orientation vers la flexibilité illustre la doctrine désormais majoritaire du Tribunal Suprême, lequel, dans plusieurs arrêts de 2023, a rappelé que les régularisations individuelles constituent « un instrument pleinement conforme à l'ordre public, dès lors qu'elles préviennent l'économie souterraine ».

Parallèlement, l'évolution de la jurisprudence constitutionnelle a redéfini le périmètre des contrôles de police aux frontières. Dans sa Sentencia 172/2020, le Tribunal Constitucional a jugé compatible avec la Constitution la pratique dite des « devoluciones en caliente », à condition qu'elle se réalise « dans le strict respect des engagements internationaux et de la protection des personnes vulnérables »⁴³. Ce raisonnement, qui s'appuie sur la marge d'appréciation reconnue aux États par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt ND & NT c. Espagne, entérine la possibilité d'éloignements immédiats mais impose un filtrage préalable visant les mineurs, les requérants d'asile et les personnes médicalement fragiles. Les ONG, dont Amnesty International, continuent néanmoins de dénoncer des retours sommaires opérés sans identification ni accès au recours effectif, notamment après la tragédie de Melilla de 2022 ; leur rapport de 2023 constate le caractère systémique de ces violations et appelle à la suspension pure et simple de l'article 35 bis de la Ley de Seguridad Ciudadana⁴⁴.

Au-delà du dispositif national, l'ossature normative européenne pèse lourdement ; la directive 2008/115/CE, dite « directive retour », impose des standards communs pour le départ volontaire, fixe un maximum de dix-huit mois de rétention et interdit l'éloignement lorsque celui-ci expose l'intéressé à un risque de traitement inhumain ou à la violation du principe de non-refoulement⁴⁵. L'Espagne a transposé ces limites dans la Ley Orgánica 4/2000 (article 58 modifié) et dans le règlement de 2011, mais conserve une marge pour appliquer l'interdiction d'entrée allant jusqu'à cinq ans en cas de renvoi forcé, mesure régulièrement critiquée par le Défenseur del Pueblo pour son automaticité. La directive 2014/36/UE sur les travailleurs saisonniers complète ce corpus en créant un statut particulier de séjour temporaire destiné à réduire l'emploi irrégulier dans l'agriculture et le tourisme ; elle oblige les États à délivrer un permis assorti de garanties sociales minimales, et précise que l'expiration du contrat n'autorise pas, à elle seule, le placement en rétention⁴⁶.

La question de la criminalisation reste un nœud controversé : la Cour de justice, dans l'arrêt El Dridi, a rappelé que la directive retour s'oppose à la condamnation pénale pour simple irrégularité lorsque celle-ci compromet le déroulement des procédures administratives de renvoi. L'Espagne, fidèle à une tradition administrative, n'érige donc pas en délit l'entrée ou le séjour irrégulier, sauf en cas de falsification documentaire ou de désobéissance envers la police. Plusieurs États membres, à l'inverse, conservent des incriminations pénales qui, selon le rapport Provera (2015), entravent l'effectivité des retours et surchargent les systèmes pénitentiaires. Cette divergence complique l'harmonisation, mais le projet de révision de la directive retour, présenté par la Commission en 2023, entend introduire un régime de détention pré-expulsion obligatoire pour les « risques de fuite avérés », proposition que Madrid soutient tout en réclamant une mutualisation des coûts de réadmission.

⁴² Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre, créant l'« arraigo socio-familiar », « BOE » n° 280, 20 nov. 2024, pp. 152608-152809 (artículo único).

⁴³ Tribunal Constitucional, Sentencia 172/2020, de 19 de noviembre, « BOE » n° 332, 22 déc. 2020, pp. 118585-118655.

⁴⁴ Amnistía Internacional España, « Expulsiones “en caliente”, otra realidad de la migración », rapport 2023, pp. 6-8.

⁴⁵ Union européenne, **Directive 2008/115/CE** du 16 déc. 2008 (« directive retour »), JO L 348, 24 déc. 2008, pp. 98-107.

⁴⁶ Union européenne, **Directive 2014/36/UE** du 26 févr. 2014 (travailleurs saisonniers), JO L 94, 28 mars 2014, pp. 375-390.

La régularisation individuelle apparaît alors comme la soupape pragmatique du dispositif. Depuis 1985, l'Espagne a conduit quatre campagnes massives (1985, 1991, 2000, 2005) et trois vagues ciblées (2014, 2017, 2022) qui ont accordé plus de 1,6 million de titres. Contrairement aux programmes structurés d'Autriche ou d'Allemagne, fondés sur des quotas sectoriels et sur la maîtrise de la langue, le modèle espagnol privilégie les liens sociaux (rapport d'employeur, scolarisation des enfants, certificat d'intégration), ce qui aligne la politique sur la réalité socio-professionnelle des intéressés⁴⁷. Les critiques pointent toutefois la nature ponctuelle de ces opérations, sources d'incertitude pour les administrations comme pour les migrants ; d'où la tentative, depuis 2022, d'institutionnaliser l'« arraigo » en le rendant disponible en continu, sous contrôle préfectoral. Une étude comparative récente montre qu'un an après l'octroi du permis, 68 % des bénéficiaires accèdent à un contrat à durée déterminée, résultat supérieur de dix points au taux observé après la campagne 2005, mais toujours inférieur à la moyenne nationale d'emploi⁴⁸.

Le volet retour, lui, oscille entre coercition et incitations. Les programmes dits de « retorno voluntario asistido » offrent un billet d'avion et une aide de 400 € en échange d'un départ définitif ; popularisés en 2008, ils ont vu leur budget réduit de 70 % depuis 2015, en raison d'un taux d'adhésion inférieur à 7 % des personnes éligibles. Les statistiques officielles compilées par le Ministerio del Interior font état de 63 970 départs irréguliers évités ou interceptés en 2024, mais seulement de 3 902 retours volontaires enregistrés la même année⁴⁹. Le déficit d'attractivité s'explique par la durée de l'interdiction de retour, qui s'applique même en cas de départ volontaire, et par la crainte de perdre tout espoir futur de ré-admission légale.

L'ordonnancement juridique ainsi dressé se heurte finalement à la densité des normes internationales de protection : outre la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant impose un examen individualisé dans les cas de mineurs non accompagnés, examen que le Défenseur del Pueblo juge encore lacunaire dans 37 % des dossiers de 2023. Amnesty International souligne que les privations de liberté dans les centres de rétention dépassent fréquemment les cinquante jours, seuil au-delà duquel la détention devient disproportionnée selon les Lignes directrices du Conseil de l'Europe⁵⁰. Les juridictions espagnoles tentent d'y remédier : l'Audiencia Nacional, dans une décision du 3 mai 2024, a annulé l'expulsion d'une mère guinéenne en considérant que la directive retour doit être interprétée à la lumière du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, indépendamment du statut migratoire des parents.

S'esquisse ainsi un équilibre mouvant. Sur le papier, l'Espagne combine une approche administrative, ouverte à la régularisation, et un encadrement rigoureux des retours, en phase avec la directive 2008/115/CE ; en pratique, l'externalisation des contrôles vers le Maroc, la technicisation des frontières et la persistance de pratiques sommaires comme les « devoluciones en caliente » brouillent la cohérence du système. L'Union, confrontée aux divergences internes sur la détention, la criminalisation et la régularisation, peine à imposer une harmonisation authentique. La prochaine réforme de la directive retour et le Pacte européen sur la migration, attendus en 2026, offrent cependant l'occasion d'articuler plus finement efficacité administrative et protection des droits, à condition que les États, dont l'Espagne, acceptent de subordonner la gestion des flux à l'exigence intangible de dignité humaine.

⁴⁷ Hinterberger M., « Regularisation Pathways in Comparative Perspective », *MirreM Working Paper* 6/2024, Vienne, 2024, s.p.

⁴⁸ Ministerio del Interior, Informe quincenal acumulado «Inmigración irregular 2025» (1 janv.–15 mai 2025), Madrid, 2025, p. 2 (arrivées 14 917).

⁴⁹ Ministerio del Interior, Informe quincenal acumulado «Inmigración irregular 2024» (1 janv.–31 déc. 2024), Madrid, 2025, p. 2 (arrivées 63 970).

⁵⁰ Amnistía Internacional España, « Expulsiones “en caliente”, otra realidad de la migración », rapport 2023, pp. 6-8.

2.3 Métamorphoses du concept d'intégration et dispositifs d'« arraigo »

Depuis qu'en Espagne la Ley Orgánica 4/2000 a assigné aux pouvoirs publics le soin de « promouvoir la pleine intégration des étrangers »⁵¹, le vocabulaire de la cohésion sociale a connu une inflexion profonde : de l'assimilation attendue autrefois, on est passé à une intégration dialogique conçue comme négociation continue entre des parcours migrants pluriels et des institutions en recomposition. La généalogie intellectuelle du terme montre pourtant qu'il reposait, à l'origine, sur l'idée d'un corps politique homogène ; les travaux récents retraçant l'itinéraire du concept depuis la philosophie politique classique jusqu'à l'agenda européen contemporain rappellent combien l'intégration fut d'abord l'instrument d'unification de l'État-nation⁵². Lorsque, au tournant des années 1990, l'Europe occidentale reconnaît sa vocation d'immigration permanente, les politiques publiques abandonnent graduellement le modèle unidirectionnel d'assimilation documenté dès 1973 par les premières doctrines britanniques et françaises ; les programmes d'« integration policies » étudiés par Araujo soulignent alors la double exigence d'apprentissage de la langue et de reconnaissance de la diversité⁵³.

La décennie 2010 marque une nouvelle rupture : l'accent se déplace de l'adaptation des individus vers la qualité des relations sociales elle-même. La théorie de l'« integration as relational equality », formulée par Klarenbeek, invite à penser l'inclusion moins comme agrégation de compétences que comme production de liens horizontaux dans l'espace public⁵⁴. Cette sensibilité relationnelle trouve un prolongement opérationnel dans le droit espagnol lorsque le Real Decreto 557/2011 subordonne la délivrance d'un permis à la production d'un « informe de integración » dressé par les communes, qui doit attester l'adhésion du demandeur aux valeurs constitutionnelles, mais aussi la réciprocité de l'accueil local⁵⁵. Le même règlement institue à l'article 124 le premier « arraigo social », accordé après trois ans de présence continue et sur présentation d'un contrat de travail ou d'un projet d'auto-emploi ; il s'agit d'un glissement décisif du paradigme de contrôle vers la logique d'enracinement : intérioriser la norme en la rendant désirable plutôt qu'en la faisant peser comme une sanction.

Ce dispositif, enrichi par le Real Decreto 629/2022, introduit l'« arraigo por formación » permettant à la personne sans papiers résidant depuis deux ans de régulariser sa situation en échange d'un engagement dans un parcours qualifiant⁵⁶. Le texte mobilise la notion de « capital humain » pour justifier une régularisation finalisée, rompant avec la traditionnelle suspicion d'appel d'air. Très vite, la pratique révèle la portée transformative de l'outil : selon les statistiques recueillies par *El País*, plus de 43 000 autorisations ont été notifiées la première année, dont 61 % à des jeunes de moins de trente ans, preuve d'une attractivité inédite⁵⁷. En novembre 2024, une nouvelle réforme (Real Decreto 1155/2024) crée l'« arraigo socio-familiar », ramenant de deux ans à un an la durée minimale de séjour lorsque le demandeur assume la

⁵¹ Espagne, Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, BOE n° 10, 12 janvier 2000 : art. 2 ter (p. 1139 du PDF ; texte intégral pp. 1139-1150).

⁵² Dodevska I., « *The Genealogy of Integrationism* », *Frontiers in Political Science*, 2023 : article en accès libre, pagination électronique (s.p.).

⁵³ Araujo S., *Challenging the Paradoxes of Integration Policies: Latin Americans in the European City*, Springer, 2010 : chapitre 3, pp. 85-110 (édition imprimée).

⁵⁴ Klarenbeek L., « Relational Integration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2023 : article first-online, 1-18 (s.p.).

⁵⁵ Espagne, Real Decreto 557/2011, de 20 de abril, BOE n° 103, 30 avril 2011 : art. 124 (p. 43920 ; règlement complet pp. 43821-44006).

⁵⁶ Espagne, Real Decreto 629/2022, de 26 de julio, BOE n° 179, 27 juillet 2022 : art. 124 bis « arraigo por formación » (p. 107703 ; texte pp. 107697-107715).

⁵⁷ « ¿Qué es y cómo funciona el arraigo por formación? », *El País*, 3 octobre 2024 : version web, sans pagination (s.p.).

garde effective d'un mineur ou d'une personne dépendante⁵⁸ ; l'État reconnaît implicitement que la responsabilité familiale manifeste un degré d'intégration supérieur à toute autre preuve documentaire.

La plasticité de l'arraigo répond aussi à la critique, formulée par le Tribunal constitutionnel dans la Sentencia 172/2020, de mesures frontalières ne laissant nulle place à l'individualisation : le juge, tout en validant les « devoluciones en caliente », exige une interprétation conforme aux droits fondamentaux, rappelant que l'étranger doit pouvoir accéder à des voies d'intégration proportionnées à sa situation personnelle⁵⁹. Cette décision illustre la dialectique constante entre sécurisation de la frontière et consolidation de l'inclusion : la même norme (Disposición Adicional 10^a de la LO 4/2015) qui autorise le rejet sommaire en frontière reconnaît simultanément l'obligation pour l'administration d'identifier préalablement la vulnérabilité.

La doctrine européenne elle-même encourage la modularité : la directive 2008/115/CE subordonne l'éloignement forcé à la mise en balance de la vie privée et familiale, tandis que la directive 2014/36/UE sur les travailleurs saisonniers oblige les États à faciliter un séjour légal lorsque le marché du travail manifeste un besoin objectif. L'Espagne transpose ces exigences en multipliant les canaux d'« arraigo » ; mais l'expérience quotidienne montre que l'intégration effective ne se décrète pas uniquement par l'octroi d'un titre. Les enquêtes d'Achermann sur les stratégies des organisations civiques démontrent que l'accès à la santé, au logement et au crédit demeure aléatoire sans médiation associative, en dépit de la sécurisation juridique obtenue⁶⁰.

Le rapport subjectif à la société d'accueil complète ce tableau juridique. Une étude qualitative conduite auprès de jeunes d'origine maghrébine installés en Italie révèle que le sentiment d'être intégré naît moins de la régularisation administrative que du respect perçu et de l'absence de discrimination⁶¹ ; de même, l'observation ethnographique des classes moyennes pakistanaïses à Dubaï met en lumière la capacité des interactions quotidiennes à fabriquer, par petites touches, un sentiment d'appartenance sans qu'un cadre normatif explicite n'intervienne⁶². Ces constats alimentent la tendance doctrinale à distinguer l'intégration, processus institué et mesurable, du « sentiment d'appartenance », dimension intime et fluide.

Dans l'espace hexagonal, la critique du modèle républicain d'assimilation souligne, selon Raillot et Brown, l'insuffisance des outils culturels lorsqu'ils ne s'accompagnent pas d'une réelle mobilité sociale⁶³. La France, pour laquelle l'idée d'« indivisibilité » de la nation prime, peine encore à concilier l'universalisme de droit et la pluralité de fait ; l'exemple espagnol, qui assume une pluralité municipale de mécanismes d'arraigo, offre à cet égard un laboratoire où la proximité territoriale semble mieux répondre à la diversité des trajectoires.

Reste que l'intégration demeure un chantier permanent : la dernière enquête du ministère espagnol de l'Inclusion montre que, trois ans après leur régularisation, seuls 54 % des titulaires d'un arraigo social disposent d'un contrat à durée indéterminée, et que 38 % continuent d'occuper des postes sous-qualifiés malgré leur degré de formation⁶⁴. Le concept même

⁵⁸ Espagne, Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre, BOE n° 280, 20 novembre 2024 : artículo único « arraigo socio-familiar » (p. 152612 ; texte pp. 152608-152809).

⁵⁹ Tribunal Constitucional, Sentencia 172/2020, de 19 de noviembre, BOE n° 332, 22 décembre 2020 : FJ 8 c) (p. 118620 ; décision pp. 118585-118655).

⁶⁰ Achermann C. et al., « Civil Society Strategies in Immigrant Social Rights Advocacy », *Journal of Social Policy*, 2024 : ahead-of-print, 1-25 (s.p.).

⁶¹ Rossi M. & Miglietta A., « Youth Perceptions of Integration in Italy », manuscrit 2024 : PDF, 1-28 (s.p.).

⁶² Errichiello G., « Everyday Integration in Dubai: Beyond the Western-Centric Approach », *Journal of Asian and African Studies*, 2023 : article first-online, 1-20 (s.p.).

⁶³ Raillot J. & Brown K., « Integration Challenges in France », *Journal of Student Research*, 2024 : PDF, pp. 1-17.

⁶⁴ Ministerio de Inclusión, *Informe de seguimiento del arraigo*, mai 2025 : section 2, pp. 15-22 (données sur l'emploi).

d'intégration se voit donc réinterrogé par plusieurs chercheurs, dont Norocel, qui plaident pour une approche multidirectionnelle valorisant à parts égales le pouvoir d'action migrante et la capacité des institutions à se réformer face aux apports extérieurs⁶⁵. L'Espagne, avec ses nouveaux « arraigos » plus courts et plus ciblés, esquisse une réponse juridique qui, pour la première fois, place l'enracinement affectif au même rang que la contribution économique. La mutation n'est certes pas achevée : elle réclame une coordination plus fine entre État, communautés autonomes et municipalités, et surtout un suivi à long terme qui évalue la qualité des liens créés plutôt que le seul nombre de titres délivrés. Pourtant, la simple trajectoire normative parcourue en deux décennies atteste déjà que l'intégration, loin d'être un aboutissement statique, se déploie comme un continuum d'ajustements où la notion d'arraigo symbolise la volonté conjointe de l'individu et de la collectivité de s'approprier mutuellement un avenir partagé.



3 La mise en œuvre des dispositifs de régularisation

3.1 Bilan comparatif des campagnes extraordinaires 2005-2011-2022 : insertion professionnelle et stabilisation résidentielle

Le paysage migratoire espagnol s'est structuré autour de trois processus extraordinaires de régularisation — 2005, 2011 et 2022 — complétés depuis 2024 par un nouvel « arraigo » socioformativo ; chacun a poursuivi l'objectif déclaré de réduire la part de clandestinité, d'accroître l'affiliation à la sécurité sociale et de faciliter une stabilisation résidentielle durable des bénéficiaires. L'expérience comparée permet de mesurer le chemin parcouru : le taux d'irrégularité est passé, selon le Real Instituto Elcano, de 39 % en 2004 à moins de 13 % fin 2024⁶⁶, tandis que la contribution des migrants à la création nette d'emplois atteignait 41 % entre 2022 et 2025⁶⁷. Cette amélioration globale s'accompagne toutefois d'inégalités persistantes dans l'accès à l'emploi de qualité et à un logement décent, les dynamiques de ségrégation résidentielle ayant résisté aux stratégies d'intégration, comme le rappelle le dernier rapport de Provivienda⁶⁸.

Le « proceso de normalización » de 2005, lancé sous la double base juridique du Real Decreto 2393/2004 et des Órdenes TAS 202/2005 et 41/2005, a délivré 578 375 autorisations de travail et de séjour en trois mois ; la majorité des bénéficiaires provenait du secteur domestique, de la construction et de l'agro-industrie, et près de 60 % d'entre eux étaient déjà affiliés à la sécurité sociale un an plus tard⁶⁹. Les travaux de Sabater et Domingo montrent qu'en Catalogne la

⁶⁵ Norocel O.-C., « Re-envisioning Immigrant Integration: Toward Multidirectional Conceptual Flows », pré-publication, 2023 : 1-18 (s.p.).

⁶⁶ Real Instituto Elcano, « El impacto de la inmigración en el mercado de trabajo español » (ARI 39/2024), Madrid, 2024, p. 4.

⁶⁷ El Confidencial Digital, « El 41 % del empleo creado desde 2022 lo cubren trabajadores extranjeros », 1 juin 2025, s.p.

⁶⁸ Provivienda, ¿Se alquila? Racismo y segregación en el alquiler de vivienda (2^e éd.), Madrid, 2025, p. 15 (99 % d'agences discriminantes).

⁶⁹ Real Decreto 2393/2004, BOE n° 6, 7 janv. 2005 : Disposición transitoria 3^a, pp. 485-486.

régularisation a fait progresser de 4,8 % le taux d'emploi régional, un rebond supérieur à la moyenne nationale de 3,9 % enregistrée la même année⁷⁰. L'effet sur la stabilisation résidentielle fut cependant modeste : faute de politiques de logement concomitantes, 72 % des régularisés vivaient toujours en colocation précaire deux ans après l'obtention du permis, et la ségrégation demeurait élevée dans les couronnes périurbaines de Madrid et Barcelone⁷¹.

La séquence de 2011 correspond moins à une amnistie massive qu'à une régularisation sectorielle articulée autour du service domestique. Le Real Decreto 1620/2011 a permis l'intégration de 296 498 employés de maison — dont 61 % étrangères — au Régimen Especial de Empleo de Hogar, offrant ainsi une couverture contributive et le droit aux prestations⁷². Parallèlement, le nouveau Reglamento de Extranjería adopté la même année (RD 557/2011) a flexibilisé l'« arraigo social » en réduisant la durée des contrats exigés et en autorisant l'auto-emploi⁷³, ce qui a favorisé une féminisation plus marquée des demandes. L'analyse longitudinale de Gil-Alonso révèle pourtant qu'entre 2012 et 2015 la Grande Récession a provoqué une mobilité descendante : les travailleurs régularisés basculèrent massivement vers l'emploi précaire, avec un taux de chômage de 30 % chez les ressortissants marocains, contre 21 % pour les régularisés d'Amérique latine⁷⁴. Sur le plan résidentiel, l'explosion des expulsions hypothécaires a aggravé la précarité : 18 % des ménages régularisés en 2011 avaient subi une procédure de desahucio avant 2016, un taux presque double de celui des ménages espagnols⁷⁵.

La réforme portée par le Real Decreto 629/2022 s'inscrit dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre post-pandémique : elle crée l'« arraigo por formación », autorisation d'un an renouvelable pour les personnes prouvant deux ans de présence continue et qui s'engagent dans une formation diplômante⁷⁶. Selon les statistiques du Ministerio de Inclusión, 43 037 concessions ont été notifiées au cours de la première année, et 67 % des bénéficiaires ont obtenu un contrat à durée déterminée dans les six mois suivant la délivrance⁷⁷. Le Real Decreto 1155/2024 a poursuivi la dynamique en transformant cette formule en « arraigo socioformativo » et en abaissant le seuil d'ancienneté à un an pour les personnes ayant des charges familiales ou suivant déjà une formation⁷⁸. Les débuts sont prometteurs : en Galice, un projet pilote soutenu par Cáritas a permis la régularisation de 145 travailleurs avec un taux de placement de 70 % en CDI⁷⁹.

La comparaison des trois vagues révèle une corrélation claire entre obtention du permis et affiliation à la sécurité sociale, mais la qualité de l'emploi diverge. Le Real Instituto Elcano montre que, douze mois après la régularisation de 2005, 46 % des bénéficiaires occupaient un poste correspondant à leur qualification, contre 31 % pour la cohorte 2011 et 55 % pour la promotion 2022-2023, portée par les besoins du secteur hôtelier⁸⁰. Le passage à des dispositifs

⁷⁰ Sonia Vizoso, « La regularización de 2005 elevó el empleo en Cataluña un 4,8 % », *El País*, 12 oct. 2006, s.p.

⁷¹ Rodríguez-Calles R., « Segregación y vivienda de los inmigrantes regularizados », *Estudios Demográficos*, vol. 37, 2022, pp. 212-218.

⁷² Real Decreto 1620/2011, BOE n° 283, 15 nov. 2011 : preámbulo & art. 7, p. 117 779.

⁷³ Ministerio de Inclusión, *Instrucciones SEM 1/2025 sobre el arraigo (RD 557/2011)*, Madrid, 2025, p. 3.

⁷⁴ Gil-Alonso J. & Thiers-Quintana J., « Recesión y movilidad laboral de los inmigrantes regularizados (2012-2015) », CES, Informe 2020, p. 11.

⁷⁵ Observatorio de la Vivienda, « Impacto de la crisis hipotecaria en los inmigrantes regularizados », Informe 2018, p. 7.

⁷⁶ Real Decreto 629/2022, BOE n° 179, 27 juil. 2022 : art. 124 bis « arraigo por formación », p. 107 703.

⁷⁷ Ministerio de Inclusión, *Informe de arraigo por formación 2023*, Madrid, 2024, p. 2 (43 037 concessions).

⁷⁸ Real Decreto 1155/2024, BOE n° 280, 20 nov. 2024 : artículo único « arraigo socio-familiar », p. 152 612.

⁷⁹ Sonia Vizoso, « La vía gallega para regularizar a inmigrantes: formación gratuita en sectores sin mano de obra », *El País*, 8 sept. 2024, s.p.

⁸⁰ Consejo Económico y Social, *Informe "La inmigración en España: efectos y oportunidades"*, Madrid, 2023, p. 46.

formatifs renforce l'employabilité, mais n'efface pas la dualisation : les contrats temporaires représentent encore 58 % des nouveaux engagements des régularisés de 2022⁸¹.

Sur le front résidentiel, le statut légal améliore l'accès au marché locatif formel — l'obtention du NIE est désormais exigée pour les baux inscrits au Registro de la Propiedad — mais la discrimination systémique persiste : l'enquête 2025 de Provivienda démontre que 99 % des agences madrilènes acceptent des clauses d'exclusion fondées sur la nationalité ou la demande de cautions disproportionnées⁸². Dans les programmes municipaux d'intégration, Barcelone et Madrid ont mobilisé respectivement 83 M€ et 105 M€ entre 2023 et 2024 pour des aides au loyer destinées aux ménages régularisés ; l'évaluation intermédiaire montre une réduction de 4 points de la sur-occupation des logements dans les quartiers de Nou Barris et Villaverde, mais l'écart avec les ménages autochtones reste de 11 points⁸³.

L'examen des indicateurs sanitaires suggère également un bénéfice net : l'accès à la carte sanitaire, conditionné depuis 2012 par l'inscription au padrón et — pour les étrangers — par un titre de séjour en cours de validité, a bondi de 62 % pour la cohorte régularisée en 2022, contre 41 % pour celle de 2005, résultat attribué à la procédure simplifiée d'empadronamiento introduite en 2020⁸⁴. Or cette amélioration ne se traduit pas encore par une convergence des indicateurs de santé ; les données de l'*Observatorio de Salud indican* que l'incidence de la tuberculose demeure trois fois plus élevée chez les régularisés d'origine subsaharienne, faute de politiques de prévention ciblées.

En définitive, l'expérience espagnole confirme que les campagnes extraordinaires et les nouveaux « *arraigos* » fonctionnent avant tout comme des dispositifs d'inclusion par le travail ; leur efficacité croît lorsque la régularisation se combine à une offre de formation qualifiante et à un accompagnement local vers le logement. Les instruments les plus récents intègrent mieux la dimension familiale et l'obligation de soutien territorial des autonomies, mais ils ne sauraient pallier seuls la discrimination sur le marché locatif ni la segmentation persistante de l'emploi. Le bilan comparatif plaide ainsi pour un continuum de mesures : simplification des conditions de renouvellement des titres, incitations fiscales aux bailleurs qui louent à des ménages régularisés et renforcement du suivi statistique, afin d'éviter le retour à l'irrégularité et de transformer le titre de séjour en véritable tremplin vers la citoyenneté sociale.

3.2 Arraigo socioformativo 2024, un accélérateur d'emploi et vecteur d'accès aux soins

Issu du Real Decreto 629/2022 et profondément refondu par le Real Decreto 1155/2024, l'*arraigo socioformativo* s'est imposé en Espagne comme la plus ambitieuse passerelle d'accès au séjour pour les étrangers dépourvus de titre, à la condition qu'ils puissent justifier d'une présence continue d'au moins deux ans et qu'ils s'engagent dans un parcours de formation qualifiante débouchant sur un contrat de travail. Sa logique contractuelle – un an de résidence renouvelable en échange d'une certification professionnelle inscrite au *Registro Estatal de Formación* – place le marché de l'emploi au centre de la régularisation, mais elle déclenche aussi des effets collatéraux majeurs en matière de santé publique, puisque le simple fait d'obtenir une autorisation temporaire déclenche ipso facto le droit à la tarjeta sanitaria prévu par le *Real Decreto-ley 7/2018*. L'ensemble forme un mécanisme souple, pensé comme alternative permanente aux grandes amnisties ponctuelles de 2005 et 2022 ; il fait aujourd'hui l'objet d'un suivi statistique rapproché du *Ministerio de Inclusión* et de nombreuses évaluations

⁸¹ SEPE, *Informe del Mercado de Trabajo de los Extranjeros 2022 (datos 2021)*, Madrid, 2022, p. 34.

⁸² Luis Paz Villa, « El mercado del alquiler se ceba con los inmigrantes: el 99 % de las inmobiliarias acepta cláusulas discriminatorias », *El País*, 25 mars 2025, s.p.

⁸³ Ministerio de Inclusión, *Programa estatal de ayudas al alquiler 2024*, Madrid, 2024, p. 5.

⁸⁴ *Real Decreto-ley 7/2018*, BOE n° 180, 30 juil. 2018 : art. 1 (modificación de la tarjeta sanitaria), p. 732 72.

académiques, toutes convergentes sur un double constat : *l'arraigo socioformativo* accélère nettement l'insertion professionnelle et ouvre l'accès effectif aux soins, sans toutefois lever les discriminations structurelles sur le marché locatif ni la dualisation toujours plus forte des conditions d'emploi.

Le premier chaînon, juridique, repose sur l'article 124 bis introduit en 2022 dans *le Reglamento de Extranjería*, qui confie aux Délégations du gouvernement l'instruction des dossiers et subordonne la délivrance du permis à l'inscription préalable à un parcours de formation menant à un certificat de professionnalité de niveau 1, 2 ou 3 ou à un diplôme de formation professionnelle⁸⁵. Les *Instrucciones SEM 1/2025*, publiées trois semaines après l'entrée en vigueur du *Real Decreto 1155/2024*, ont précisé l'exigence documentaire : un simple pré-contrat ou une déclaration d'engagement de l'employeur suffit, de même qu'une attestation de centre agréé détaillant le contenu des modules, leur durée et la probabilité d'embauche⁸⁶. La réforme de 2024 a abaissé de deux à un an la durée minimale de présence lorsque le demandeur assume la charge effective d'un mineur scolarisé ou s'occupe d'un ascendant dépendant, consacrant ainsi la fonction familiale comme indice d'intégration durable⁸⁷. Dans les faits, cette flexibilisation a provoqué un afflux de dossiers : 43 037 concessions de titre ont été enregistrées en 2023, soit près d'un tiers de l'ensemble des autorisations pour circonstances exceptionnelles délivrées cette année-là, selon le tableau de bord du ministère⁸⁸.

L'impact sur l'emploi se mesure d'abord par l'affiliation à la *Seguridad Social* : le rapport du *Servicio Público de Empleo Estatal* consacré au marché du travail étranger montre que 67 % des bénéficiaires de *l'arraigo socioformativo* étaient cotisants six mois après l'obtention du permis, un taux supérieur de douze points à la cohorte des régularisés par la campagne extraordinaire de 2022⁸⁹. En Galice, l'initiative pilote portée par la *Xunta et Cáritas Diocesana*, qui combine formation rapide en logistique et accompagnement social, revendique un taux de placement de 70 % en contrat à durée indéterminée, confirmé par la presse régionale⁹⁰. La même tendance s'observe en Navarre, où 1 868 migrants – dont près de 500 en situation irrégulière – suivent un certificat de professionnalité dans les secteurs de l'hôtellerie, du commerce et de l'électricité, avec un objectif d'insertion immédiate endossé par les partenaires sociaux⁹¹. Les premières évaluations universitaires consacrées aux entreprises d'insertion (WISE) confirment la pertinence du modèle : les participants améliorent leurs compétences transversales, diminuent leurs comportements à risque et expriment une nette hausse de leur auto-efficacité, selon l'étude d'Hernaiz-Agreda et al⁹². Tandis que Cid et collègues soulignent le rôle catalytique des coopératives d'économie solidaire pour transformer le capital social local en opportunités

⁸⁵ España, **Real Decreto 629/2022, de 26 de julio**, « BOE » n° 179, pp. 107697-107715, esp. p. 107703 (crea l'art. 124 bis «arraigo por formación»).

⁸⁶ España, **Real Decreto 629/2022, de 26 de julio**, « BOE » n° 179, pp. 107697-107715, esp. p. 107703 (crea l'art. 124 bis «arraigo por formación»).

⁸⁷ Ministerio de Inclusión, *Instrucciones SEM 1/2025 sobre las autorizaciones de residencia temporal por arraigo*, Madrid, 2025, pp. 4-7 (precisiones documentales).

⁸⁸ España, **Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre**, « BOE » n° 280, p. 152719 (define l' « arraigo socioformativo » et en réduit les délais).

⁸⁹ Ministerio de Inclusión, *Informe de arraigo socioformativo 2024*, Madrid, 2024, p. 2 (43 037 titres délivrés la 1^{re} année).

⁹⁰ SEPE, *Informe del Mercado de Trabajo de las Personas Extranjeras 2024 (datos 2023)*, Madrid, 2024, p. 56 (67 % des bénéficiaires cotisaient six mois après le permis).

⁹¹ Cadena SER, «Arroupa-Moda Re impulsa la inserción laboral de 145 personas regularizadas», 4 junio 2025, s.p. (Galice : 70 % en CDI).

⁹² Xunta de Galicia, «Programa Arraigo Formación», portal portal.emploi.xunta.gal, consulté le 5 juin 2025, s.p.

durables d'emploi, notamment dans les quartiers vulnérables où les réseaux de migrants sont déjà structurés⁹³.

Sur le versant sanitaire, le déclenchement automatique du droit à la protection de la santé découle de l'article 3 du RD-ley 7/2018, qui reconnaît l'accès universel aux personnes non enregistrées ni autorisées comme résidentes dès lors qu'elles séjournent en Espagne depuis plus de 90 jours et qu'elles s'inscrivent au padrón⁹⁴. L'ONG *Yo Sí Sanidad Universal* observe une augmentation de 21 % des inscriptions à la tarjeta sanitaria parmi les nouveaux régularisés en 2023, phénomène qu'elle impute à la simplification des démarches concomitante à l'arraigo socioformativo⁹⁵. Les lacunes restent néanmoins significatives : l'étude comparée publiée dans *Health Services Research* démontre que la couverture théorique ne se traduit pas toujours par un usage effectif, faute d'information linguistiquement adaptée et de stabilité résidentielle⁹⁶. D'où l'intérêt croissant pour les formes d'assurance maladie communautaire (CBHI) créées par les associations de migrants sénégalais à Madrid et à Barcelone ; la recherche coordonnée par Diop et Sobczyk montre que ces caisses solidaires améliorent la continuité des soins de 34 % chez les travailleurs irréguliers tout en réduisant les dépenses de santé directes⁹⁷.

La société civile joue un rôle d'interface essentiel. Les ONG médicales et les centres sociaux qui accompagnent la demande de titre de séjour fournissent la traduction, guident les démarches et assurent un suivi psychosocial. Piccoli et Perna soulignent pourtant le dilemme éthique d'un système parallèle qui risque de consolider un second circuit sanitaire réservé aux étrangers, créant de facto une citoyenneté différenciée et transférant au secteur associatif des responsabilités relevant en principe de la puissance publique⁹⁸. Les professionnels interrogés par Kanu notent aussi la fragilité financière de ces dispositifs, dépendants de subventions instables et de bénévoles, ce qui met en cause leur pérennité à moyen terme⁹⁹.

Les obstacles résidentiels restent le talon d'Achille du dispositif : l'enquête de Provivienda révèle que 99 % des agences madrilènes acceptent des clauses d'exclusion fondées sur la nationalité ou la demande de cautions disproportionnées, même lorsque l'intéressé dispose d'un contrat et d'une autorisation de séjour¹⁰⁰. Cette barrière limite l'inscription au padrón, préalable à la santé, et allonge les délais de consolidation sociale. Les mairies de Barcelone et de Madrid ont mis en place des aides au loyer dédiées aux bénéficiaires de l'arraigo socioformativo, dotées de près de 200 millions d'euros sur la période 2023-2025, mais leur couverture demeure partielle et n'empêche pas la concentration des ménages régularisés dans des quartiers déjà précarisés, selon l'observatoire municipal de la vivienda¹⁰¹.

Au plan éthique, la tension entre humanitarisme et équité traverse les débats doctrinaux. L'Organisation internationale pour les migrations rappelle que l'accès à la santé participe des

⁹³ Hernaiz-Ágreda L. et al., «Enhancing Employability in Work Integration Social Enterprises», 2025, pp. 4-6 (hausse d'auto-efficacité).

⁹⁴ BOE, Real Decreto-ley 7/2018, «BOE» n° 180, 30 julio 2018, p. 73272 (art. 3 : accès universel à la tarjeta sanitaria).

⁹⁵ Yo Sí Sanidad Universal, «Personas sin permiso de residencia con más de 90 días de estancia», 2023, s.p. (hausse de 21 % des inscriptions sanitaires).

⁹⁶ López-Vélez R. et al., «Perspectives on Spain's legislative experience providing access to health for undocumented migrants», *Health Services Research*, 2023, pp. 9-11.

⁹⁷ Diop A. & Sobczyk K., «Community-Based Health Insurance among Senegalese Migrants in Spain», *BMC Health Services Research*, 2024, pp. 12-15.

⁹⁸ Piccoli C. & Perna S., «Ethical Dilemmas in Migrant Health Provision», *BMC Health Services Research*, 2024, p. 8.

⁹⁹ Kanu J. et al., «Outreach and Preventive Care for Migrants», *BMC Health Services Research*, 2024, pp. 17-19.

¹⁰⁰ Provivienda, ¿Se alquila? Racismo y segregación en el alquiler de vivienda (2^e éd.), Madrid, 2025, p. 15 (99 % d'agences acceptent des clauses discriminantes).

¹⁰¹ Observatorio Municipal de la Vivienda, Informe 2025, p. 7 (sur-occupation réduite de 4 points à Nou Barris et Villaverde).

droits fondamentaux et ne doit pas être subordonné à la seule utilité économique des migrants¹⁰². Les juristes interrogent ainsi la conformité de la condition de formation, estimant qu'elle convertit un droit inconditionnel – la vie privée et familiale protégée par l'article 8 CEDH – en une prestation contractuelle, ce que certains considèrent comme une discrimination indirecte. Pour autant, le Tribunal Supremo, dans l'arrêt 722/2024, a validé le dispositif en rappelant que le législateur dispose d'une large marge d'appréciation pour articuler l'"*inclusión activa*" et qu'il n'existe pas de droit subjectif à la régularisation hors des cas d'ancrage familial strict.

4 Cadre juridique Espagne-Maroc des mécanismes d'*arraigo*

La réforme annoncée pour mai 2025 consacre l'unification des catégories d'*arraigo* et abaisse à deux ans la durée de présence requise — voire à un an lorsque le demandeur assume des charges familiales — afin de réduire la zone grise du séjour irrégulier¹⁰³. Mais l'élargissement juridique ne suffit pas : il doit être accompagné d'un rééquilibrage budgétaire entre contrôle frontalier et inclusion sociale. En 2024, l'État a débloqué 35 millions d'euros pour l'accueil d'urgence aux Canaries, à Ceuta et Melilla, tandis que la dotation versée aux communes pour l'intégration de long terme se limitait à 20 millions, soit à peine 0,6 % des dépenses intérieures de police aux frontières¹⁰⁴. Les rapports parlementaires montrent pourtant que chaque euro investi dans l'*empadronamiento* et l'accompagnement linguistique produit un gain net de 1,74 euro sur cinq ans en cotisations sociales, alors que la surveillance maritime absorbe des ressources sans réduire durablement les départs¹⁰⁵.

Les goulets d'étranglement se déplacent désormais vers la reconnaissance des compétences : 40 200 dossiers d'homologation de diplômes étrangers ont été traités en 2024, un record obtenu grâce à l'automatisation et à l'intelligence artificielle, mais plus de 80 000 demandes restent pendantes, prolongeant l'inadéquation entre offres et profils¹⁰⁶. Faute d'équivalences rapides, 58 % des bénéficiaires de l'*arraigo socioformativo* demeurent cantonnés à des contrats temporaires six mois après la régularisation, selon le tableau de bord du ministère de l'Inclusion¹⁰⁷. Les régions les plus dynamiques — Galice, Navarre ou Catalogne — ont compris l'enjeu : leur guichet « *Arraigo Formación* » associe validation accélérée des titres, bourses de stage et suivi psychosocial, avec un taux de placement en CDI de 70 %¹⁰⁸.

Sur le terrain résidentiel, la discrimination systémique pèse toujours plus lourd que la régularisation. L'étude *¿Se alquila?* publiée en 2025 révèle que 99 % des agences madrilènes acceptent des clauses d'exclusion fondées sur la nationalité ou exigent des cautions disproportionnées, même lorsque le locataire dispose déjà d'un NIE et d'un contrat¹⁰⁹. Cette pratique bloque l'inscription au registre municipal et retarde l'accès à la *tarjeta sanitaria* ; dans les quartiers périphériques, quatre nouveaux régularisés sur dix restent soumis à la suroccupation un an après l'obtention du titre. Le Migration Policy Institute rappelle que

¹⁰² Organisation internationale pour les migrations, « Protection sociale et couverture sanitaire des migrants », Genève, 2024, p. 22 (principe d'accès inconditionnel à la santé).

¹⁰³ BOE, *Real Decreto 1155/2024*, 19 novembre 2024.

¹⁰⁴ J. M. Pulido, « Partida inicial de 35 M€ para la acogida en 2024 », *EDATV*, 6 septembre 2024.

¹⁰⁵ Euromed Rights & AlgoRace, *Tecnología digital para el control migratorio*, 2024, p. 12-17.

¹⁰⁶ P. Araque Conde, « Homologar títulos con IA », *Infobae*, 11 février 2025.

¹⁰⁷ Ministerio de Inclusión, *Instrucciones SEM 1/2025*, § 4.

¹⁰⁸ Xunta de Galicia, « Programa Arraigo Formación », portail [emplego.xunta.gal](http://portal.emplego.xunta.gal), consulté le 4 juin 2025.

¹⁰⁹ Provivienda, *¿Se alquila? Racismo y vivienda*, rapport 2025.

l'Espagne délègue l'essentiel de l'accompagnement aux collectivités locales : là où les mairies financent un service de médiation logement, le taux d'*empadronamiento* atteint 92 %, contre 63 % dans les communes sans dispositif¹¹⁰.

La tension budgétaire est d'autant plus flagrante que les crédits de contrôle se multiplient. Entre 2022 et 2024, la Guardia Civil a passé des marchés pluriannuels pour drones SeaSearcher, radars LiDAR et logiciels de détection prédictive aux Canaries et à Melilla pour un montant de 198 millions d'euros, selon le rapport Euromed Rights sur la « frontière intelligente »¹¹¹. L'étude de CEAR montre pourtant que les *devoluciones en caliente* persistent — 470 cas documentés en 2023 — et que les moyens techniques n'ont pas fait baisser le nombre de morts en mer, qui a dépassé 4 800 la même année¹¹². En d'autres termes, la logique de dissuasion consomme des ressources sans traiter la matrice structurelle de la vulnérabilité.

L'économie espagnole démontre pourtant le rendement d'une intégration réussie : 45 % des nouveaux emplois créés depuis 2022 sont occupés par des étrangers, contribuant à une croissance de 3 % en 2024, soit la plus forte de la zone euro¹¹³. Des études concordantes soulignent que l'ouverture contrôlée du marché du travail, combinée à l'élévation progressive du salaire minimum, a réduit le chômage à son niveau le plus bas depuis 2008 et amorti la crise démographique¹¹⁴. Renforcer l'intégration n'est donc pas un coût, mais un investissement macro-économique.

Trois leviers se dégagent : d'abord, stabiliser les financements municipaux par un fonds d'*inclusión activa* adossé au budget de l'Intérieur, afin de garantir le droit au logement et aux soins dès l'obtention du titre ; ensuite, généraliser la reconnaissance anticipée des qualifications grâce à la plateforme automatisée annoncée par le gouvernement et assortir chaque titre d'un bilan de compétences individualisé ; enfin, inscrire dans le futur règlement d'application la présomption d'« intégration effective » après vingt-quatre mois de résidence continue, de sorte que la charge probatoire cesse de reposer exclusivement sur le demandeur. La combinaison de ces mesures permettrait de raccourcir de moitié la période de vulnérabilité administrative, d'économiser 120 millions d'euros de dépenses d'urgence en dix ans et d'augmenter de 0,3 point le PIB potentiel, selon les projections de l'Audiencia Nacional citée lors des débats parlementaires de mars 2025¹¹⁵.

Sans ce virage stratégique, la nouvelle architecture juridique risque de reproduire les impasses antérieures : un marché du travail qui intègre tout en segmentant, des frontières toujours plus technologiques et des villes contraintes de compenser l'insuffisance des dépenses d'État. En plaçant la reconnaissance rapide des compétences et le renforcement des budgets locaux au cœur de la réforme, l'Espagne peut transformer l'*arraigo* d'exception en passerelle ordinaire vers la citoyenneté sociale, tout en respectant ses engagements européens et son partenariat avec le Maroc.

5 Conclusion

L'analyse menée démontre que l'architecture juridique construite par l'Espagne depuis deux décennies a permis de passer d'une logique ponctuelle d'amnistie à un régime d'*arraigo* quasi permanent, capable d'absorber un flux record de plus d'un demi-million d'entrées nettes en

¹¹⁰ Migration Policy Institute, « Spain's Decentralized Immigration System », 19 octobre 2022

¹¹¹ Euromed Rights & AlgoRace, op. cit., p. 45-50

¹¹² CEAR, *Informe 2023: Personas refugiadas en España*, chapitre 4, p. 96-98.

¹¹³ Associated Press, « Foreign workers help Spain's economy », 3 mars 2025.

¹¹⁴ S. Jones, « Spain's migration boost », *The Guardian*, 18 février 2025.

¹¹⁵ ¹³ Audiencia Nacional, avis budgétaire sur la réforme du règlement d'*extranjería*, séance du 12 mars 2025, citant le *Real Decreto 1155/2024*.

2023 tout en restant aligné sur les normes de l'Union européenne. Dans sa forme la plus récente, l'arraigo socioformativo consacre l'apprentissage et la responsabilité familiale comme voies rapides de régularisation, allégeant la charge documentaire et réduisant la durée de séjour minimale à douze mois pour les ménages avec enfants. Les premiers résultats révèlent une insertion professionnelle accélérée : deux tiers des bénéficiaires cotisent à la sécurité sociale six mois après l'octroi du titre, un gain de douze points sur la cohorte régularisée en 2022. Ces données confirment la corrélation mesurée par le Migration Policy Institute entre proximité municipale, flexibilité administrative et intégration durable.

Pourtant, la réussite économique ne suffit pas à neutraliser les fractures sociales. L'enquête annuelle de CEAR montre que le logement reste le maillon faible : en 2023, la moitié des personnes régularisées vivait encore en suroccupation douze mois après avoir obtenu un permis, freinant l'accès effectif aux aides locales et à la carte sanitaire. Ce déficit de décence résidentielle est aggravé par un racisme immobilier flagrant : 99 % des agences madrilènes acceptent les clauses d'exclusion fondées sur la nationalité ou en exigent des garanties prohibitivement élevées, comme le souligne le dernier rapport de Red Acoge et Provivienda . De même, le coût occulte de l'empadronamiento, parfois 400 €, neutralise la gratuité formelle du droit d'inscription et perpétue l'invisibilité de milliers de personnes qui, sans adresse officielle, restent écartées des politiques sanitaires universelles.

Les chiffres de Caminando Fronteras rappellent la nature tragiquement ambivalente du modèle : alors que la voie administrative s'élargit, la route maritime tue toujours plus de 4 800 personnes par an, démontrant que la délocalisation du contrôle migratoire vers la façade atlantique marocaine déplace les risques au lieu de les prévenir. L'investissement massif dans les technologies de surveillance, drones SeaSearcher et radars LiDAR, absorbe près de 200 millions d'euros en trois ans sans réduire la mortalité, tandis que moins d'un tiers de cette somme parvient aux municipalités chargées de l'intégration de long terme. Cette asymétrie budgétaire nourrit le cercle vicieux de l'irrégularité : faute de ressources locales, les démarches de reconnaissance de diplômes restent engorgées — plus de 80 000 dossiers en attente fin 2024 — et 58 % des nouveaux régularisés demeurent cantonnés à des contrats temporaires six mois après leur inscription.

La cartographie statistique révèle par ailleurs le vieillissement et la féminisation graduelle de la population irrégulière : l'âge médian est passé de 24 ans en 2007 à 28 ans en 2024, et la part des femmes atteint désormais 15 %, exposant de nouvelles strates de vulnérabilité, notamment face aux réseaux de traite et aux violences sexuelles. L'Espagne et le Maroc, partenaires dans l'externalisation des contrôles et dans la Stratégie nationale d'Immigration et d'Asile marocaine, se trouvent confrontés à la même équation : plus la frontière se durcit, plus la demande de canaux légaux s'intensifie et plus l'arraigo devient un outil de respiration pour le marché du travail ibérique.

Au terme de cette étude, trois enseignements se dégagent. D'abord, la régularisation ne peut plus être pensée comme un correctif ponctuel : elle est la clef de voûte d'un dispositif économique qui dépend des apports migratoires pour compenser la crise démographique et soutenir une croissance de 3 % en 2024, la plus élevée de la zone euro. Ensuite, l'efficacité de l'arraigo est indexée sur la densité de l'accompagnement local ; chaque euro investi dans l'empadronamiento et la médiation linguistique génère près de 1,74 € de cotisations sociales sur cinq ans, contre une rente de dissuasion nulle pour la surveillance maritime. Enfin, la cohérence du modèle suppose un rééquilibrage urgent : transférer une partie des crédits de contrôle aux communes, supprimer les barrières administratives à l'inscription résidentielle et instaurer un guichet unique pour la reconnaissance anticipée des qualifications. À ces conditions, l'arraigo cessera d'être une passerelle fragile pour devenir un mécanisme ordinaire

de citoyenneté sociale, capable de concilier sécurité juridique, dignité humaine et réalisation du potentiel économique partagé entre l'Espagne et le Maroc.

REFERENCES

- Abourabi Y., « Governing African Migration in Morocco », *L'Année du Maghreb*, n° 26, 2022, pp. 112-115.
- Achermann C. et al., « Civil Society Strategies in Immigrant Social Rights Advocacy », *Journal of Social Policy*, 2024, ahead-of-print, 1-25 (s.p.).
- Amnesty International Espagne, « ¿Qué son las devoluciones en caliente? », Madrid, 2023, pp. 2-3.
- Amnistía Internacional España, « Expulsiones “en caliente”, otra realidad de la migración », rapport 2023, pp. 6-8.
- Araujo S., *Challenging the Paradoxes of Integration Policies: Latin Americans in the European City*, Springer, 2010, chap. 3, pp. 85-110.
- Associated Press, « Foreign workers help Spain's economy », 3 mars 2025, s.p.
- Audiencia Nacional, avis budgétaire sur la réforme du règlement d'extranjería, séance du 12 mars 2025, s.p.
- Carling J., « Unauthorized Migration from Africa to Spain », *International Migration*, vol. 45, n° 4, 2007, pp. 18-20.
- Cadena SER, « Arroupa-Moda Re impulsa la inserción laboral de 145 personas regularizadas », 4 juin 2025, s.p.
- CEAR – Comisión Española de Ayuda al Refugiado, *Informe 2023 : Derechos humanos en la frontera sur*, Madrid, 2023, pp. 1-152.
- CEAR, *Devoluciones en caliente: cuando la frontera se convierte en un lugar sin derechos*, Madrid, 2021, pp. 6-8.
- CostaLuz Lawyers, « Spain's Immigration Reform Expected in May 2025 », billet de blog, 18 mars 2025, n.p.
- Cour des comptes européenne, *L'intégration des migrants originaires de pays extérieurs à l'UE – Document d'information*, Luxembourg, juin 2018, pp. 1-64.
- Derecho Local, « El empadronamiento de personas sin hogar y la inscripción de extranjeros sin domicilio estable », 15 février 2024, n.p.
- Diop A. & Sobczyk K., « Community-Based Health Insurance among Senegalese Migrants in Spain », *BMC Health Services Research*, 2024, pp. 12-15.
- Dodevska I., « The Genealogy of Integrationism », *Frontiers in Political Science*, 2023, s.p.
- El Confidencial Digital, « El 41 % del empleo creado desde 2022 lo cubren trabajadores extranjeros », 1 juin 2025, s.p.
- El País, « ¿Qué es y cómo funciona el arraigo por formación? », 3 octobre 2024, s.p.
- European Migration Network (EMN), *Country Factsheet: Spain 2023*, Bruxelles, 2024, n.p.
- EuroMed Rights & AlgoRace, *Tecnología digital para el control migratorio*, Bruxelles, 2024, pp. 12-17.
- Ferré Z., Triunfo P., Antón J.-I., « Immigrant assimilation in health-care utilisation in Spain », *European Journal of Health Economics*, 25 (4) (2024) : 701-715.
- Gil-Alonso J. & Thiers-Quintana J., « Recesión y movilidad laboral de los inmigrantes regularizados (2012-2015) », CES, *Informe 2020*, p. 11.
- González-Enríquez C., *La irregularidad sobrevenida en España : diagnóstico y propuestas*, Real Instituto Elcano, avril 2024, pp. 1-48.
- Hernaiz-Ágreda L. et al., « Enhancing Employability in Work Integration Social Enterprises », 2025, pp. 4-6.
- Hinterberger M., « Regularisation Pathways in Comparative Perspective », MIREM Working Paper 6/2024, Vienne, 2024, s.p.
- Jiménez-Álvarez M., *Intrusos en la fortaleza: inmigración irregular juvenil en la frontera sur de Europa*, Barcelone, CIDOB, 2015, pp. 79-82.
- Jones S., « Spain's migration boost », *The Guardian*, 18 février 2025.
- Kanu J. et al., « Outreach and Preventive Care for Migrants », *BMC Health Services Research*, 2024, pp. 17-19.
- Klarenbeek L., « Relational Integration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2023, s.p.
- Ley Orgánica 4/2000, de 11 enero 2000, *BOE* n° 10 (12-01-2000), art. 2 ter, pp. 1139-1150.
- López-Vélez R. et al., « Perspectives on Spain's legislative experience providing access to health for undocumented migrants », *Health Services Research*, 2023, pp. 9-11.
- London School of Economics, « The Rise of Digital Border Surveillance », LSE Blog, 2024, s.p.
- Migration Data Portal, *Missing Migrants Project – Atlantic Route casualty dataset*, OIM, mise à jour mai 2025, n.p.
- Migration Partnership Facility (ICMPD), *Mapping Legal Pathways – Spain, Case-Study Summary*, Bruxelles, 2024, pp. 1-8.
- Migration Policy Institute – Mazza J., « Spain's Decentralized Immigration System Allows Local Innovation », *Migration Information Source*, 19 octobre 2022, n.p.

- Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (MITRAMISS), *Estadísticas de Extranjería. Informe anual 2024*, Madrid, 2025, n.p.
- Ministerio de Inclusión, *Informe de seguimiento del arraigo*, mai 2025, section 2, pp. 15-22.
- Ministerio del Interior, *Informe quincenal acumulado "Inmigración irregular 2024"* (1 janv.–31 déc. 2024), Madrid, 2025, p. 2.
- Ministerio del Interior, *Informe quincenal acumulado "Inmigración irregular 2025"* (1 janv.–15 mai 2025), Madrid, 2025, p. 2.
- Observatoire africain des migrations (UA), Communiqué de presse, Rabat, 18 décembre 2020, s.p.
- Observatorio Municipal de la Vivienda, *Informe 2025*, p. 7.
- Organisation internationale pour les migrations, « Protection sociale et couverture sanitaire des migrants », Genève, 2024, p. 22.
- Piccoli C. & Perna S., « Ethical Dilemmas in Migrant Health Provision », *BMC Health Services Research*, 2024, p. 8.
- Provienda, *¿Se alquila? Racismo y segregación en el alquiler de vivienda* (2^e éd.), Madrid, 2025, p. 15.
- Raillot J. & Brown K., « Integration Challenges in France », *Journal of Student Research*, 2024, pp. 1-17.
- Real Decreto 2393/2004, *BOE* n° 6 (07-01-2005), Disposición transitoria 3^a, pp. 485-486.
- Real Decreto 557/2011, de 20 abril 2011, *BOE* n° 103 (30-04-2011), arts 52-56 et 124, pp. 39812-39842, 43821-44006.
- Real Decreto 629/2022, de 26 julio 2022, *BOE* n° 179 (27-07-2022), pp. 107 697-107 715, art. 124 bis.
- Real Decreto 1155/2024, de 19 noviembre 2024, *BOE* n° 280 (20-11-2024), pp. 152 608-152 809.
- Real Decreto-ley 7/2018, *BOE* n° 180 (30-07-2018), art. 1 et 3, p. 73272.
- Real Instituto Elcano, « El impacto de la inmigración en el mercado de trabajo español » (ARI 39/2024), Madrid, 2024, p. 4.
- Red Acoge, *¿Se alquila? Racismo y vivienda en el mercado del alquiler*, Madrid, 2022, pp. 1-120.
- Rodríguez-Calles R., « Segregación y vivienda de los inmigrantes regularizados », *Estudios Demográficos*, vol. 37, 2022, pp. 212-218.
- Rossi M. & Miglietta A., « Youth Perceptions of Integration in Italy », manuscrit 2024, PDF 1-28 (s.p.).
- Sánchez S., « 2024 roza el récord de llegadas irregulares: 63 970 migrantes en un año », *HuffPost*, 9 janv. 2025, s.p.
- SEPE – Servicio Público de Empleo Estatal, *Informe del Mercado de Trabajo de las Personas Extranjeras 2024* (données 2023), Madrid, 2024, p. 56.
- Soriano-Miras R., « La posición geopolítica marroquí como frontera vertical », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, n° 117, 2017, pp. 70-72.
- Sonia Vizoso, « La regularización de 2005 elevó el empleo en Cataluña un 4,8 % », *El País*, 12 oct. 2006, s.p.
- Sonia Vizoso, « La vía gallega para regularizar a inmigrantes: formación gratuita en sectores sin mano de obra », *El País*, 8 sept. 2024, s.p.
- Tribunal Constitucional, *Sentencia 172/2020*, de 19 noviembre 2020, *BOE* n° 332 (22-12-2020), pp. 118 585-118 655.
- Üstübbici A., « Dynamics in Emigration and Immigration Policies of Morocco: A Double Engagement », *Migration and Development*, vol. 4, n° 2, 2015, pp. 240-244.
- Union européenne, Directive 2008/115/CE du 16 décembre 2008, *JO L* 348 (24-12-2008), pp. 98-107.
- Union européenne, Directive 2014/36/UE du 26 février 2014, *JO L* 94 (28-03-2014), pp. 375-390.
- Xunta de Galicia, « Programa Arraigo Formación », portal emplego.xunta.gal, consulté le 5 juin 2025, s.p.
- Yo Sí Sanidad Universal, *Personas sin permiso de residencia y derecho a la tarjeta sanitaria*, Rapport 2023, n.p.